

NOTES POUR UNE ALLOCUTION

**de l'honorable Noël A. Kinsella
Président du Sénat**

**À l'occasion du banquet donné
pour la Conférence de la collectivité du renseignement de 2010**

**Ottawa
le 21 juin 2010**

Sénateur Duffy,
Distingués invités,

Je suis heureux de me joindre à vous ce soir et de vous souhaiter la bienvenue au Parlement du Canada. Tant dans le cadre de mes fonctions de président du Sénat qu'à titre de capitaine honoraire de la Marine canadienne, j'ai pu constater directement la contribution de la collectivité du renseignement à la protection de nos citoyens au pays et de nos forces à l'étranger.

Au Canada, le Parlement a la responsabilité de s'assurer que les citoyens canadiens ne sont pas l'objet de menaces à leurs droits et libertés. Que ce soit par la création de lois pénales nationales efficaces ou par le financement des services de renseignement, le Parlement est l'autorité cruciale quand il s'agit de fournir à la Couronne, l'organe exécutif, les moyens de réaliser son objectif de faire en sorte que les Canadiens bénéficient de la paix, de l'ordre et d'un bon gouvernement.

L'un des éléments qui permettent de réaliser cet objectif est la coopération et même la création d'alliances officielles avec des pays qui partagent nos valeurs. Je rends hommage à votre travail et à vos collaborations.

Dans le monde d'aujourd'hui, il est important de trouver des façons productives et efficaces de coopérer et de partager les pratiques exemplaires. Votre travail a pris un caractère d'urgence et vous devez maintenant fournir des renseignements opportuns à notre personnel sur le terrain ainsi qu'à nos responsables de l'exécution des lois et à nos législateurs. De bons renseignements constituent un élément essentiel d'un processus décisionnel efficace à tous les niveaux.

Les parlementaires ont une dette envers vous pour le travail que vous accomplissez. Vous rassemblez et fournissez les renseignements nécessaires sur des questions de paix et de sécurité, ce qui nous permet de mieux faire notre travail de législateurs. Vous fournissez aussi de l'information aux services de sécurité pour les aider à garantir la protection de nos institutions publiques.

Un élément clé, dans le cadre de nos efforts visant à maintenir la Cité du Parlement ouverte au public canadien, est de disposer de renseignements de sécurité de première qualité, qui nous permettent de démasquer ceux qui veulent s'attaquer à notre Chambre du peuple. Un bon exemple de travail de renseignement efficace est, à cet égard, l'interpellation des « 18 de Toronto », qui avaient planifié de s'attaquer au Parlement et de prendre en otage des députés.

En ma qualité de Président du Sénat, je sais à quel point votre travail est essentiel à garantir que le Parlement puisse demeurer un lieu sûr et ouvert.

Les relations que j'entretiens avec la Marine canadienne m'ont amené à apprécier le rôle majeur que le renseignement a toujours joué en temps de guerre, mais aussi en temps de paix. Par l'établissement de collaborations étroites, nous avons accompli bien des progrès en matière de renseignement naval depuis les balbutiements de la radiogoniométrie qui permettait de localiser la source d'une émission radio suspecte. Il est particulièrement vital, de nos jours, de disposer de renseignements fiables, non seulement pour la protection de nos troupes à l'étranger, en Afghanistan par exemple, mais également à l'intérieur de nos frontières, où l'on voit des terroristes canadiens cibler nos plus importantes institutions, dont le Parlement. Cet état des choses, qui est le lot commun de toutes les nations occidentales, ne fait que souligner à quel point il est important que nous poursuivions notre coopération en matière de sécurité internationale, une coopération qui se fonde sur des rencontres de professionnels du renseignement telles que celle-ci.

La mondialisation a transformé les questions de sécurité, tant en termes d'espace que d'objectifs.

D'une part, la différence entre sécurité intérieure et extérieure a eu tendance à s'estomper. De fait, les questions de sécurité ne sauraient être traitées dans les limites restreintes de frontières nationales, mais doivent être envisagées d'un point de vue transfrontalier.

D'autre part, bien que la lutte contre le terrorisme demeure une priorité, les questions de sécurité sont désormais dynamiques et multidimensionnelles. Ainsi, par exemple, les questions de sécurité se sont-elles élargies, au cours des dernières décennies, pour inclure des secteurs tels que l'énergie, l'agroalimentaire, l'environnement, les technologies de l'information, le transport et l'économie.

Ces transformations ont bien entendu eu des répercussions sur le rôle des services de renseignement. Lorsque les prévisions deviennent plus incertaines et plus difficiles, le renseignement doit redoubler d'efficacité.

Votre travail constitue également, selon moi, un volet essentiel de nos fonctions de législateurs. Comme je l'ai mentionné précédemment, l'un des rôles des législateurs consiste à protéger les droits et libertés des citoyens contre les menaces de l'intérieur et de l'extérieur. La création et le financement de services de renseignement constituent l'une des façons de nous acquitter de notre tâche. Il est également essentiel que nous nous assurions que ces services maintiennent leur objectif de protection des Canadiens avec une atteinte aux droits et libertés réduite au minimum.

Le grand défi qui s'est toujours posé présenté au législateur est la conciliation de l'octroi à nos services du pouvoir dont ils ont besoin pour exécuter leurs fonctions et la protection des droits et libertés. Dans le passé, de nombreux pays qui ont sombré dans la tyrannie l'ont fait en temps de crise : étant donné les passions du moment, des personnes convaincues de poser les bons gestes avaient obtenu trop de pouvoir sans freins ni contrepoids suffisants. La recherche d'une

solution pour satisfaire à ces exigences antagonistes constitue un processus très difficile et irritant pour les personnes qui y participent. Cet exercice se trouve cependant au cœur de nos fonctions respectives et il représente une responsabilité que nous acceptons tous lorsque nous faisons le choix de servir la population.

Les législateurs, pour jouer leur rôle, ont besoin de vos analyses franches et professionnelles au sujet des menaces auxquelles nous devons faire face. Nos comités, comme le Comité spécial sur l'antiterrorisme du Sénat du Canada, vous ont également besoin de votre expertise professionnelle. Tout comme des désaccords entre le gouvernement et l'opposition découlant d'idées antagonistes au sujet de ce qui constitue le bien de la population sont exprimés avec tact au Parlement, des divergences semblables peuvent surgir entre le Parlement et les services de renseignement. Selon moi, la réponse à la question classique, « *Qui custodes custodiat?* », est « le peuple, par l'entremise du Parlement ». Ce dernier ne peut s'acquitter de ses responsabilités qu'avec votre aide, et grâce à votre professionnalisme et à votre intégrité, qui constituent les éléments essentiels au maintien du pays libre et sécuritaire qu'est actuellement le Canada.

Nous rendons hommage à votre travail, qui est nécessaire à la création d'un environnement durable de paix et de sécurité pour nos pays respectifs comme pour la communauté internationale dans son ensemble.

J'espère que cette séance de travail à Ottawa aura été fructueuse et qu'elle vous aura permis d'améliorer votre capacité de veiller à notre paix et à notre sécurité à tous.

À la fin de son livre intitulé *Best-Kept Secret* (1993), John Bryden affirme que « le Canada est encore dans la course » [traduction]. Il est, selon moi, dans l'intérêt public des Canadiens qu'il en soit ainsi.

Merci.